



Communiqué de presse

Paris, le 20 novembre 2018

AXA annonce le succès de l'offre secondaire d'actions ordinaires d'AXA Equitable Holdings, Inc. et du rachat d'actions associé

- **Produit net¹ de 1,8 milliard de dollars américains**
- **Jusqu'à 0,2 milliard de dollars américains de produit supplémentaire potentiel** en cas d'exercice par les banques du syndicat de leur option de surallocation au plus tard le 15 décembre 2018
- **Diminution de la participation d'AXA au capital d'EQH de 72,2%^{2,3} à environ 59,3%^{3,4}**

AXA S.A. (« AXA ») a annoncé aujourd'hui le succès d'une offre secondaire de 60 000 000 actions (l'« Offre ») de sa filiale américaine AXA Equitable Holdings, Inc. (« EQH »), à 20,25 dollars américains par action, et la cession à EQH de 30 000 000 actions (le « Rachat d'Actions »)⁵ au prix par action payé par les banques du syndicat dans le cadre de l'Offre.

Le produit net¹ correspondant à la cession de 90 000 000 actions d'EQH dans le cadre de l'Offre et du Rachat d'Actions s'élève à 1,8 milliard de dollars américains ou 1,6 milliard d'euros⁶. À l'issue de cette cession, la participation d'AXA au capital d'EQH diminue, passant de 72,2%^{2,3} des actions ordinaires d'EQH en circulation à 59,3 %^{3,4}. AXA a également consenti aux banques du syndicat une option permettant l'acquisition de 9 000 000 actions supplémentaires d'EQH dans un délai de 30 jours.

« AXA poursuit sa transformation avec le succès de ce nouveau placement d'actions EQH, ce qui représente une nouvelle étape de l'évolution du profil d'activité d'AXA vers ses segments cibles stratégiques et une flexibilité financière accrue pour le Groupe », a déclaré Thomas Buberl, Directeur général d'AXA.

« AXA Equitable Holdings est l'une des plus grandes entreprises de services financiers cotées aux États-Unis et a réalisé une bonne performance opérationnelle depuis son introduction en bourse il y a six mois. Je leur souhaite beaucoup de succès. »

¹ Après déduction du montant des commissions de garantie.

² 558 526 870 actions ordinaires en circulation au 30 septembre 2018.

³ Incluant les actions qu'AXA devrait livrer au titre des obligations échangeables émises par AXA en mai 2018.

⁴ En supposant un exercice intégral par les banques du syndicat de l'option d'achat portant sur 9 000 000 d'actions ordinaires supplémentaires d'EQH, la participation d'AXA au capital d'EQH diminuerait et atteindrait environ 57,5 %.

⁵ Après la finalisation du rachat d'actions, l'autorisation résiduelle dans le cadre du programme actuel de rachat d'actions d'EQH de 800 millions de dollars américains est d'environ 151 millions de dollars américains.

⁶ 1 euro = 1,1458 dollar américain au 19 novembre 2018 (source : Bloomberg).



AVERTISSEMENT

Le document d'enregistrement (registration statement) relatif à l'Offre a été déposé par EQH auprès de l'U.S. Securities and Exchange Commission, qui l'a déclaré entré en vigueur.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres financiers et ne saurait constituer une offre, une sollicitation ou une vente dans toute juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait, en application des dispositions légales et réglementaires applicables dans ladite juridiction, illégale sans enregistrement ou autorisation préalable.

A PROPOS DU GROUPE AXA

Le Groupe AXA est un leader mondial de l'assurance et de la gestion d'actifs, avec 160 000 collaborateurs au service de 105 millions de clients dans 62 pays. En 2017, le chiffre d'affaires IFRS s'est élevé à 98,5 milliards d'euros et le résultat opérationnel à 6,0 milliards d'euros. Au 31 décembre 2017, les actifs sous gestion d'AXA s'élevaient à 1 439 milliards d'euros.

L'action AXA est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris sous le mnémonique CS (ISIN FR0000120628 – Bloomberg : CS FP – Reuters : AXAF.PA). Aux États-Unis, l'*American Depositary Share* (ADS) d'AXA est cotée sur la plateforme de gré à gré OTCQX sous le mnémonique AXAHY.

Le Groupe AXA est présent dans les principaux indices ISR internationaux, dont le *Dow Jones Sustainability Index* (DJSI) et le FTSE4GOOD.

Il est l'un des membres-fondateurs des Principes pour l'Assurance Responsable (PSI : *Principles for Sustainable Insurance*) de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE FI), et est signataire des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable (UNPRI).

Ce communiqué de presse ainsi que l'information réglementée publiée par AXA en application des dispositions de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et des articles 222-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sont disponibles sur le site Internet du Groupe AXA (axa.com).

CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE EST DISPONIBLE SUR axa.com

POUR PLUS D'INFORMATION :

Relations investisseurs : **+33.1.40.75.48.42**
Andrew Wallace-Barnett : +33.1.40.75.46.85
François Boissin : +33.1.40.75.39.82
Mathias Schvallinger : +33.1.40.75.39.20
Alix Sicaud : +33.1.40.75.56.66

Relations actionnaires individuels : **+33.1.40.75.48.43**

Relations presse : **+33.1.40.75.46.74**
Julien Parot : +33.1.40.75.59.80
Nicolas Feltrin : +33.1.40.75.56.48
Shruti Dhanda : +33.1.40.75.72.58
Farah El Mamoune : +33.1.40.75.46.68

Stratégie de Responsabilité d'entreprise du Groupe AXA :
axa.com/fr/a-propos-d-axa/strategie-engagements

Notations sociétales du Groupe AXA :
axa.com/fr/investisseurs/notations-sociales-indices-ethiques

A PROPOS D'AXA EQUITABLE HOLDINGS

AXA Equitable Holdings, Inc. (NYSE : EQH) est l'une des plus grandes entreprises de services financiers aux États-Unis, composée de deux franchises complémentaires de renom : AXA Equitable Life Insurance Company et AllianceBernstein. Depuis 1859, nous aidons nos clients à gérer les défis financiers auxquels ils font face. L'entreprise compte plus de 12 100 employés et conseillers, 5,3 millions de relations clients et 668 milliards de dollars américains d'actifs sous gestion au 30 septembre 2018.

POUR PLUS D'INFORMATION :

Relations investisseurs :
Kevin Molloy : +1.212.314.2476

Relations presse :
Gina Tyler : +1.212.314.2010

INFORMATIONS JURIDIQUES IMPORTANTES ET AVERTISSEMENT RELATIF AUX DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Certaines déclarations figurant dans le présent communiqué de presse peuvent contenir des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, des projets, des attentes ou des objectifs. Il convient de ne pas accorder une importance excessive à ces déclarations, car elles comportent, par nature, des risques et des incertitudes, identifiés ou non, et peuvent être affectées par de nombreux facteurs susceptibles de donner lieu à un écart significatif entre, d'une part, les résultats réels d'AXA et, d'autre part, les résultats indiqués dans, ou induits par, ces déclarations prospectives. Une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants susceptibles d'influer sur les activités et/ou les résultats du Groupe AXA figure en Partie 4 – « Facteurs de risque et gestion des risques » du Document de référence du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. AXA ne s'engage en aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces déclarations prospectives, que ce soit pour refléter de nouvelles informations, des événements ou des circonstances futurs ou pour toute autre raison, sous réserve des exigences législatives et réglementaires applicables.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre au public en France, ni un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée et transposée dans chacun des États membres de l'Espace Économique Européen (la « Directive Prospectus »). S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. Pour les besoins du présent paragraphe, la notion d'« offre au public » de titres financiers dans chacun des États membres se définit comme toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les titres financiers objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces titres financiers, telle que cette notion a été, le cas échéant, modifiée dans l'État membre considéré dans le cadre de la transposition de la Directive Prospectus. Cette restriction de placement s'ajoute aux autres restrictions de placement applicables dans les États membres.